6e. ANNEE, No. 44. MANITOBA: JEUDI, 19 AVRIL, 1877.

ABONNEMENT AU "METIS"

...pour un an est de du... ...payer cette somme... ...en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Metis ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du Collège.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

Reclamations Contradictoires sur les Terres d'Occupants.

oo

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Marquette Est le 18e jour de juin prochain à dix heures de l'avant midi pour entendre telles réclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Intérieur. La liste de ces réclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Régistrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8e clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamant contradictoire de leurs réclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry 1 mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire

LISTE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

NOM DU RECLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds n.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.				
Robert Morgan	7	1682, 1683	165.6	Réclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis Gagnon	16	1096	119.7	Réclamée aussi par Alex. Murray.
Hon. Donald A. Smith	82	1180	113.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. Kavanagh	119	1520	98.4	" " Antoine Houle.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Daniel Maloney	29	....	82.5	Réclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska."
Rev. F. X. Kavanagh	33	....	113	Réclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska".
Hon. James McKay	37	....	121.5	Réclamée aussi par Wm. C Spence
Félix Chenier	38	....	165.5	" " Louis Desjarlais
Alexander McPherson	39	....	98	" " A Gonville.
Andr. et Miles McDermot	61	....	126.16	" " D Caplette.
John Taylor	109	....	253.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William Crawford	115	....	107.55	Réclamée aussi par Jos. Bremner.
" "	116	....	100 65	" " George Wilds.
Thos. H. Brown	126	....	95 25	" " Alexis Vivier.
Maurice Lowman	133	....	99	" " Joseph Kirton.
Paschal Gladu	135	....	110.7	" " Joseph Vivier
George Hookey	160	....	96 6	" " Isabella Hallett.
Andrew Bourke	161	....	193.2	" " " "
" "	162 et 163	....	241.8	" " John Omand.
Angelique Short	166	....	106.8	" " Alex Murray.
Hon. James McKay	167	....	313.5	" " R. Collingwood
Robert Tait	171 et 172	....	216.6	" " F. X. Perreault.
John Taylor	193	....	99	" " Hon. Jas McKay
Louis Fleuris	199	....	229.2	" " Louis Sayers.
Louis Sayers	200	....	184.5	" " François Lefort.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Charles DeMontigny	partie de 10	....	119.85	Réclamé aussi par Michel Monette
John H Burnell	12	....	70 61	" " Sévère McKay.
William Swain	59	....	155	" " P. Ledoux. Sr.
James Cameron	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexander Cunningham	78	....	121	" " Chas. Vivier.
Hon. Jas. McKay	176	....	123	" " Moïse St. Denis
John Johnson	211	....	166.93	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
" "	parti de 212	....	150.21	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
Hon. Donald A. Smith	234	....	92.44	Réclamée aussi par Bernard Desjarlais.
Pierre Thibert	237	....	119.98	Réclamée aussi par Joseph Flamont.
Jean Bellehumeur	238	....	117.97	Réclamée aussi par Sévère McKay
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER.				
Joseph McLeod	1	1076 & 1077	237.60	Partie de ce lot est réclamée par Louis Gagnon.
David Gagnon	17	1097	112.50	Réclamée aussi par Frank L. Hunt
John Taylor	partie de 54	1144	189.70	" " Alexis Bercier
Joseph Bernier	partie de 54	1148		" " Gabriel Lavallée
Thomas Lumsden	57	1152	106 50	" " Madeleine Fournier.
William Pritchard	84	1182, 1183	199.20	Partie de ce lot est réclamée par Alex. McKay et Veuve Vallée.
Cuthbert Patenaude	100	1200 et partie 1201	105.70	Réclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh
Hyacinthe St. Germain	102	1203 & 1204	181 80	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
George Stephen	104	1206 & 1207	300.28	
James Farquarson	113	1530	322.90	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que l'Acte intitulé: "Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine et la publication de la Gazette de Manitoba" passé par la Législature de Manitoba, et sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le 28ème jour du mois de Février dernier, devient en force par Proclamation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur datée le 13ème jour de Mars dernier, et en conformité des dispositions du dit Acte, cet avis est par moi publié pour l'information de tous ceux à qui il appartiendra.

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

Bureau du Secrétaire Provincial,
28 Mars, 1877.

Papeterie! Librairie!

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poétiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT:

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a-50

Soumissions pour la Traverse D'EMERSON.

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'au 1er Avril pour l'affermage de la Traverse de la Rivière Rouge à Emerson.

Les soumissionnaires devront donner les noms de deux cautions solvables pour l'exécution de leur contrat.

Le contracteur devra tenir les côtes en bon ordre à ses frais.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

19 Mars, 1877.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS,"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyés ou remis directement à l'Auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877. 6f.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,—NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste, Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE DE MANITOBA.

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

26 Mars, 1877. 4h

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. Pie de la Riviere aux Rats.

Une taure qui aura deux ans ce printemps, poil brun rougeâtre; et vente blanc. Pas estampée.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété, de prouver ses droits et payer les frais encourus.

AUGUSTIN CARRIÈRE
Gardien d'Enclos,

5 avril 1877

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans; adressez:

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.U.A.

Cain & Steinhoff

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES,
ETRILLÉS,
ETC., ETC.

oo

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUIT

Et Scrips pris en Echange

G. LANGIAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'Atelier.

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3z

Graines—Graines—Graines

Afin de satisfaire aux besoins de cette Province qui grandit si rapidement, j'ouvre en ce moment et mets en vente un Assortiment de Graines de champ et de jardin des meilleures espèces. Je possède une expérience de plusieurs années en ce genre d'affaires, et pouvant acheter directement des jardiniers et cultivateurs les plus recommandables et d'une réputation bien établie sur ce continent et en Europe, je suis par là même en état d'offrir au public un article supérieur à tout ce qui a jamais été mis ci-devant sur ce marché.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET FERRONNERIES

AGENT pour les balances Wilson qui n'ont pas de supérieures dans la Puissance du Canada.

ROBERT R. KEITH,

Grainetier, Grande Rue, côté Est, au Nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

Les marchandises ci-dessus seront vendues aux prix d'Ontario, outre une légère commission pour couvrir le fret.

Les marchands et autres personnes ayant besoin de grandes quantités devront envoyer leurs commandes; j'y apporterai le plus grand soin.

CIGARS ET TABACS DES MEILLEURES SORTES.

De plus, afin de faire de la place, je suis prêt à sacrifier un assortiment de fruits conservés que j'ai en magasin.

Winnipeg, 1 Mars, 1877. 1m

Avis de l'Administration.

Nos Abonnés voudront bien se rappeler qu'en refusant le Journal ils doivent solder leur compte, sinon le journal leur sera renvoyé jusqu'au paiement.

J. C. S. ROYAL,
Gérant.

LE "METIS."

Jeudi, 19 Avril, 1877.

La guerre entre la Russie et la Turquie est chose décidée, et nous allons assister peut être dans quelques semaines à l'un des plus graves conflits qui se soient vus depuis cinquante ans.

Nul ne sait encore quelles complications peuvent surgir pour toute l'Europe des revers ou des succès de cette guerre, et il ne serait pas impossible que toutes les grandes puissances fussent forcées tôt ou tard à jeter dans la balance le poids de leur épée. C'est la carte de l'Europe qui est en train de se refaire. Sera-ce au profit de la civilisation chrétienne ? L'avenir le dira.

L'un des effets de la guerre russo turque sera de déterminer une hausse sérieuse sur les grains de toute espèce, et de donner à l'amérique l'approvisionnement de la plupart des places de l'Europe.

Nous regrettons de voir les annonces du Département de l'Intérieur données presqu'exclusivement à l'un ou l'autre des journaux de Winnipeg. Il y a là une injustice pour la population parlant le français que nous relevons pour la troisième ou quatrième fois, et sur laquelle nous attirons l'attention spéciale de MM. Donald A. Smith et Bannatyne, qui représentent cette population aux Communes.

La plupart de ces annonces ont trait à des fournitures à faire soit aux arpenteurs, soit aux agences des sauvages, ou à des transports dans toutes les parties du Nord-Ouest, ou bien encore à des questions de terres, etc.

MM. Smith et Bannatyne doivent savoir que le fret et les transport se font la plus grande partie par notre population parlant le français. N'ayant pas connaissance des gros contrats qui se donnent à d'autre, nos fréteurs métis sont obligés de prendre tout en sous contrats, et à des prix et à des conditions souvent très-désavantageux.

D'un autre côté, pourquoi dans une province où la langue française est langue officielle, toutes les annonces du gouvernement canadien ne se font elle pas également dans les deux langues française et anglaise ? Les hautes visées de politique transcendentales du philosophe ministre de l'Intérieur l'empêcheraient elles de s'occuper de ces petits détails de justice et d'équité ? MM. Smith et Bannatyne auraient-ils oublié par hazard qu'ils ont été élus par le vote catholique et français.

Nous apprenons que M. le Secrétaire d'Etat a adressé une circulaire aux membres du Conseil de Keewatin, leur annonçant que les circonstances dans lesquelles ils avaient nommés à ce poste avant cessé d'exister, le gouvernement canadien les invitait à donner leur résignation.

C'est assez court et très malhonnête, puisqu'on ne remercie même pas ces messieurs de leurs services qu'ils ont donnés gratuitement et durant plus de quatre grands mois.

Et puis, qu'en sait M. le Secrétaire d'Etat si les circonstances, c'est à dire la picotte, dans lesquelles se sont faites ces nominations, très bonnes à plus d'un égard, ont cessé d'exister ? Le Conseil de Keewatin a rendu d'immenses services à la population de ce district et du Nord Ouest qu'il a sauvée de la picotte ; les mesures prises pour être efficaces doivent durer jusqu'en juillet au moins : la lettre de M. le Secrétaire d'Etat vient tout remettre en question. Lui aussi sans doute se prétent mieux renseigné sur nos besoins et sur nos affaires que nous mêmes.

On dit d'un autre côté que les successeurs des anciens membres du Conseil de Keewatin sont déjà connus, et on mentionne entr'autres les noms de MM. Ryan, Luxton, Cornish, Thibaudeau, Burrows, Dr. O'Donnell et Fred. McKenzie.

NOUVELLES LOCALES.

— Il est question d'établir une librairie à St. Boniface.

—Il fait un temps superbe, et la neige a presqu'entièrement disparu.

— M. Monchamp fait avancer jusqu'à la rue le magasin occupé par MM. Daoust et Brisebois.

-- Dimanche prochain fête du patronage de St. Joseph, l'une des principales de l'Eglise du Canada.

— On dit que deux canadiens de Montréal ont acheté la fabrique de laines de McVicar à St. Boniface.

— L'impression des Statuts français avance rapidement. Les Statuts anglais sont en vente chez Donaldson.

— M. George Roy, marchand à St Boniface, a reçu ces jours derniers un assortiment considérable de graines de jardin.

— Le chemin de la Petite Pointe de Chênes est assez beau, à l'exception de la sortie vers la rivière La Seine qui est horrible.

— L'ancien bureau de Poste de Winnipeg subit en ce moment entre les mains de M. A. E. Gauthier, entrepreneur, une transformation complète. M. L. Payment, de St. Norbert, vient, dit-on, y ouvrir un hôtel au printemps.

—McLean a organisé la traverse entre St. Boniface à Winnipeg de manière à rendre la chose sinon très facile du moins assez praticable pour les piétons. Seulement, une fois la nuit arrivée, toute communication cesse entre les deux rives. Le prix de la traverse est de 10 cents.

La glace quoique débordée chaque côté par deux forts courants qui s'élargissent sans cesse, est encore solide au milieu. L'eau monte rapidement depuis lundi, et depuis mardi les voitures ont fini de traverser. On annonce que la débâcle est commencée à Moorhead.

— Les partis de chasse s'organisent en ce moment de tous côtés, et il n'est peut être pas hors de propos de rappeler que la chasse à la poule de prairie est strictement prohibée du premier avril au 15 Août, qu'après le 25 mai il est défendu de tuer le canard, et qu'entre le premier d'avril et le premier d'Octobre le lièvre est protégé par la loi contre le plomb meurtrier le collet perfide du chasseur.

Nous ferons une analyse complète de la loi sur notre prochain numéro.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Le rapport du département des Travaux Publics donne un apperçu des travaux du chemin de fer du Pacifique.

Les arpentages de la section ouest n'ont pas été complétés de façon à localiser difinitivement la ligne, mais on a fait des explorations provisoires, et les difficultés disparaissent graduellement. La ligne est localisée sur un parcours de 546 milles depuis la frontière provinciale au sommet du défilé de Yellow Head, dans les Montagne Rocheuses, jusqu'au Hâvre de Waddington à la tête de l'Anse Bute. Une partie de cette région est inondée par les eaux des montagnes, et il a fallu de grandes précautions pour localiser le chemin de fer à l'abri des inondations. Il faut aussi éviter les avalanches de neige des montagnes On n'a fait que deux milles de tunnel, mais les excavations dans le roc seront difficiles. Il faudra faire des pentes très raides. Les ingénieurs n'ont pas choisi difinitivement une route parmi celles qui s'offrent . les accidents du terrain et les avantages problématiques de chacune seront des considérations majeures dans le choix. Il est certain cependant que l'on commencera les travaux don la Colombie pourra bénéficier au plus tôt possible.

Les tunnels seront au nombre de quatorze dont huit mesurant ensemble une longueur d'un mille et un quart dans les montagnes Cascades, et six entre le défilé de Yellow Head et les Cascades faisant, réunis, trois quarts d'un mille. Cette region montagneuse de 547 milles exigera donc deux milles seulement de tunnel.

Les plus raides pentes sont dans les montagnes Cascades dont 13½ milles font une descente de 2 p. 100 ou 103 pieds et 6 pouces par mille Sur un parcours de trois milles la pente est de 66 à 84 pieds par mille. La plus raide pente sur le reste de la ligne est de 1 p. 100 ou 52 pieds et huit pouces par mille

Depuis le Fort William jusqu'à l'Anse Bute on compte 2,002 milles 681 milles sont définitivement localisés et 226 milles et demi sont sous contrat. On a fait des arpentages provisoires sur presque toute la distance.

Le progrès des travaux depuis le Fort William jusqu'au Fort Garry devra interresser le public, attendu que la voie ferrée abrègera le voyage entra Ontario et Manitoba et ouvrira entre ces deux provinces un passage entièrement sur le territoire canadien.

La distance de Toronto au Fort Garry *via* St. Paul est de 1,569 milles ; *via* Duluth elle est de 1,500 milles ; *via* Fort William (route canadienne) elle sera de 1,078 milles et demi.

La distance de Toronto au Fort William, 626 milles, est franchie par le chemin de fer du Nord et les bateaux à vapeur. Du Fort William au Fort Garry il y aura 140 milles de chemin de fer, 8 milles et un tiers de portages, 303 milles et trois quarts de rivières navigables.

Le rapport dit que le nivellement et la construction des ponts sont presque terminés sur la section 13, depuis le Fort William jusqu'à la Crique Sunshine, 32 milles et demi. Sur la section 25, qui s'étend jusqu'à 80 milles à l'ouest de la Crique Sunshine, on poursuit vigoureusement les travaux de nivellement. La section 14 embrasse le territoire depuis Selkirk, Rivière Rouge, jusqu'à 77 milles vers l'est ; elle est plus qu'à moitié terminée. La voie est empierrée et les lisses sont posées sur une distance de 24 milles à partir du Fort William. Des rails et des liens ont été livrés à Selkirk pour une partie de la section entre cette localité et la rivière aux Rats.

Quand on envisage ces différents travaux on voit poindre le jour qui terminera promptement le chemin de fer entre le Lac Supérieur et la Rivière Rouge

A part de l'Anse Bute, le rapport mentionne une autre ligne qui aboutit à la Baie Kamsquoi, sur le détroit de Dean. La distance par cette ligne en le Défilé de Yellow Head et le détroit Dean est de 492 milles ou 55 milles en deça de l'Anse Bute. Il faudra cinq milles de pentes de 80 à 90 pieds par mille, huit milles de 113 pieds et demi par mille, un mille de 105 pieds et 6 pouces et quatorze milles de 66 à 91 pieds par mille, avec une pente de 1 p. 100 au maximum sur le reste du parcours. Il y aura aussi treize tunnels dont la longueur totale sera de deux milles. La Baie de Kamsquoi offre un bon mouillage sur une étroite lisière paralèle à la côte, mais plus loin l'eau est profonde.

Une autre ligne de quinze milles de plus a été aussi arpentée ainsi qu'une quatrième au-delà de la vallée Fraser entre Yale et Lytton

Renaissance Catholique.

Naguère encore ; les journaux protestants ne tarissaient point en dithyrambes sur l'admirable édifice de la hiérarchie protestante en Angleterre. Une organisation sans pareille, des cadres toujours bien remplis en programme d'œuvres à rendre jalouses toutes les *protestanteries* du monde : on ne lui refusait rien à cette hiérarchie établie par le doux Henri VIII et la vertueuse Elizabeth.

Le catholicisme apparaît à peine toléré sur des ruines ; on n'en parlait hier qu'avec d'insultants mépris ; voici qu'aujourd'hui il a repeuplé des monastères longtemps muets et désolés : voici que sa parole, qu'on s'était déshabitué d'entendre au milieu de l'immense bourdonnement de la ruche anglaise, réveille tous les échos et jette à tous les vents du ciel les promesses de la régénération catholique. Comme Tertullien aux païens de son temps, le catholique d'Angleterre peut dire aux protestants qu'il ne lui laisse que ses temples.

Dès lors la note protestante change. La hiérarchie n'est plus parfaite; les cadres ne sont plus remplis et l'organisation est absolument défectueuse Comment s'étonner des progrès de Rome !—Il faut remédier à cela.—Remédiez !

Qui se serait douté par exemple, il y a à peine quelques années, que le culte anglican manquerait d'évêchés ? C'est pourtant le cas aujourd'hui. Le *John Bull* nous apprend que l'opinion publique, cédant à des appels partis de la presse et de la chaire, va demander de nouveaux diocèses. Ainsi, Durham n'était qu'un diocèse, il en fera deux ; Chester aura aussi deux évêques et aussi Lincoln et aussi Lichfield. Les nouvelles divisions érigées en diocèses porteront les noms de Liverpool, de Newcastle, de Southwell et de Derby. Comment avait-on pu si longtemps laisser ces populations sans pasteurs ?

Rien n'est fait d'ailleurs ; le *Home Secretary* trouve que sa sujette, l'opinion publique, va un peu vite. Il vient de créer, il y a à peine quelques jours, deux nouveaux diocèses instamment réclamés : ceux de St. Albans et de Cornwall ; il demande le temps de se reposer ; laissons le se reposer

Nous ne tirerions pas une moralité suffisante des contradictions de nos voisins, si nous ne faisions remarquer la parenté de leurs arguments avec les arguments qu'on emploie contre les catholiques en France.

Qu'on ne se rappelle les dithyrambes chantés jadis en l'honneur des perfections de l'université par toutes les plumes universitaires de Paris et de province ? L'université suffisait à tous les besoins, répondait à tous les exigences, rassurait toutes les consciences, était la perfection des perfections Un jour les catholiques demandèrent et obtinrent, non sans peine (on s'en souvient), la création d'universités catholiques. Tout le monde croit que l'Etat, débarrassé d'une notable partie de la jeunesse française, va faire des économies, rogner son budget, élaguer son personnel. Ah bien oui ! Le budget de l'instruction publique, sur la demande de son grand maître, fait un seul bond de dix millions, de nouvelles facultés sont crées, de nouveaux professeurs sont enrôlés à grand frais. Jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience, de nos écus, et du bon sens du peuple français ?

Il n'y a dans toutes ces misères rien qui sois de nature à nous décourager. Nos adversaires mettent en ligne toutes leurs reserves. Qu'ils le fassent donner.

La religion catholique lutte dans le monde entier ; ici sur la brèche, là sur des ruines, là-bas encore sur des tombeaux ; sur cette brèche, sur ces ruines, sur ces tombeaux l'ordre nouveau va refleurir.

Nouvelles Religieuses.

Un bref du St. Père annonce une indulgence plénière à l'occasion du 50ième anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté "à tous et à chacun des fidèles du Christ des deux sexes qui, le 3 juin de cette année, en assistant dans quelque église ou oratoire que ce soit au saint sacrifice de la messe, après s'être confessés dans de vrais sentiments de pénitence et nourris de la sainte communion, prieront Dieu pieusement pour la conversion des pécheurs, pour la propagation de la foi, pour la paix et le triomphe de l'Eglise romaine, une indulgence plénière, avec rémission de tous leurs péchés, applicable également par manière de suffrage aux âmes des chrétiens sortis de cette vie en union avec la charité avec Dieu."

Une revue allemande rend cet hommage tardif aux religieuses chassées de Prusse : "On regrette les sœurs de la charité, en Allemagne. Le gouvernement commence à s'apercevoir que l'expulsion des ordres religieux fait plus de tort au pays qu'aux congrégations elles mêmes, et cela pour deux raisons : la première est que dans les hôpitaux autrefois confiés aux soins des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, la mortabilité a sensiblement augmenté depuis leur départ ; la seconde est que, malgré tous les avantages que le gouvernement offre aux gardes-malades séculières auxquelles il paie le double environ de ce que

recevaient les sœurs, malgré ses fréquents appels aux préfets de province, on ne peut trouver un nombre suffisant de femmes disposées à se vouer à cette pénible tâche."

Les Jesuites jugés par un Protestant.

Le lieutenant-gouverneur du Bengale, un anglais protestant, sir Richard Temple, a présidé la distribution des prix du collége St. François-Xavier, de Calcutta, dirigé par les PP jésuites. A une adresse qui lui était lue, sir Richard Temple a fait la réponse suivante, que nous empruntons aux *Missions catholiques*, bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la Propagation de la Foi :

" Je félicite le très-révérend archevêque [Mgr. Steins, vicaire apostolique de Calcutta] du succès de ses efforts pour l'éducation de la communauté catholique à Calcutta en général et spécialement au collége de Saint-François-Xavier, placé sous la direction de son éminent supérieur, le R. P. Lafont. J'éprouve aussi beaucoup de plaisir à féliciter les élèves qui viennent de jouer une pièce dramatique, laquelle grâce au Révérend professeur de la première classe et au Révérend préfet des études, constitue un excellent exercice littéraire. C'est, au point de vue de la mise en scène, du costume, du débit et du jeu, la meilleure des représentations annuelles auxquelles j'aie assisté dans ce collége.

"L'adresse que l'on a lue m'apprend que les vœux des maîtres et des élèves du collége de Saint François-Xavier me suivront dans ma nouvelle résidence. Partout où je vais soit dans les villes importantes au milieu de l'agitation du mouvement et de l'activité de la civilisation, soit dans les régions de l'intérieur du pays, et sur les lieux mêmes ou sévissent la famine et l'épidémie partout je rencontre des ministres de la religion catholique, qui, par leur abnégation leur patience, leurs privations et leurs souffrances, tiennent haut devant les hommes la croix du Christ.

"J'espère que, jeunes élèves vous serez reconnaissants, durant toute votre vie envers ces révérends pères et maîtres qui vous instruisent et vous preparent à la position que vous occuperez plus tard dans la vie. En vérité, nous ne nous apercevons pas de leur nationalité étrangère. Ils travaillent au milieu de notre peuple britannique : ils sont, pour ainsi dire, au service de l'Angleterre, et ils vous elèvent pour faire de vous de loyaux sujets de S. M. la reine d'Angleterre et impératrice des Indes.

"Souvenez-vous que votre collége porte un nom vénéré, le nom de saint François-Xavier, qui, par son génie voué à la plus sainte des causes, par son zéle ardent jusqu'à la mort, fut un des caractères les plus remarquables qui aient jamais illustré les annales du christianisme Et plus tard, comportez-vous d'une manière digne de cette grande société religieuse qu'on ne rencontre pas seulement dans une nation, dans un empire ou même dans hémisphère, mais qui existe pour tous les peuples qui sont sous le ciel, pour toutes les langues parlées par les hommes et sous tous les climats de l'univers."

SCENE PALPITANTE

C'était à onze heures du matin, il y a de cela quelques jours. A cette heure là, à Augusta, Ga., on abreuvait les bêtes féroces du cirque et de la ménagerie, et on leur donnait aussi leur pâture quotidienne. La cérémonie attire toujours la curiosité, et il y avait grand nombre de spectateurs, ce jour là. Le deuxième gardien finissait sa distribution de bœuf et arrivait à la cage des panthères du Texas. Les panthères avaient faim, car à l'odeur de la viande fraîche, elles se démenaient comme des possédées dans la cage qui en frémissait sur sa base. Le gardien déposa son plat de viande vis-à-vis la cage, prit une espèce de fourche, la planta dans un morceau de bœuf et essaya de l'introduire entre deux barreaux de la cage Aussitôt, l'une des panthères de saisir le morceau entre ses deux puissantes et redoutables mâchoires et de l'attirer à elle. Il paraît que la pièce était plus grosse que d'ordinaire, car une des barres de fer dut céder en faisant une grande courbe pour lui livrer passage. La panthère pouvait sortir par là. Un des spectateurs vit le danger et cria au gardien : Prenez garde, voilà la panthère qui va sortir !

Le gardien qui était occupé, ne l'entendit pas. Prompte comme l'éclair, la panthère avait passé par l'ouverture, était venue retomber près du gardien et avait saisi un morceau de bœuf.

Ce fut une panique générale, les femmes et les enfants hurlaient de frayeur ; les hommes pâles d'effroi fuyaient dans toutes les directions.

Le gardien ne perdit pas un seul instant son sangfroid ; en voyant tomber la panthère à ses côtés, il se jeta à plat ventre sur elle, la saisit à la gorge et essaya de la paralyser en l'asphyxiant a demi. Ce n'était pas besogne facile. Le féroce animal essaya de se défaire de l'étreinte puissante du gardien et tous deux roulèrent sur le terrain ; la panthère joua si bien des dents et des griffes qu'elle se débarrassa de l'homme et fila comme le vent vers l'autre extrémité de la shed.

Le gardien, qui s'était remis sur les pieds, se mit à jouer des jambes à la poursuite de la fauve. Il déploya tellement d'agilité qu'il la rejoignit avant qu'elle put gravir quelques-uns des gradins du cirque et la saisit par la queue. Surprise de ce nouveau genre d'attaque, la panthère prit un nouvel élan et se précipita à travers un groupe considérable de curieux dans l'embrasure d'une porte et les dispersa à droite et a gauche ; le gardien tenait bon, mais il fut obligé de lâcher prise lorsque la panthère quitta sa retraite, mais de nouveau l'implacable gardien s'empara prestement de son appendice caudal et le voilà une seconde fois à la remorque de la bête féroce. La panthère traversa de nouveau la foule des spectateurs, sans même donner un seul coup de dent à droite et à gauche, et sortit dans la cour en arrière de la shed ou se trouvaient les cages des bêtes féroces. Avisant un arbre qui se trouvait près du mur, elle voulut l'escalader mais il lui fallut monter avec le gardien qui se tenait plus greffé que jamais à sa queue ; elle échoua donc dans la tentative.

Le gardien des éléphants et le gardien en chef qui avaient eu connaissance de ce qui se passait, étaient venus à la recousse de leur assistant: ils réussirent à jeter un lasso à la tête de la panthère et à la réduire par une demi strangulation. C'est ainsi qu'ils la traînèrent jusqu'à sa cage. Les autres panthères qui pendant ce temps là voulaient prendre la clef des champs, mais en avaient été empêchées par d'autres employés du cirque, furent contraintes de déménager au fond de la cage et de s'y laisser barricader ; la désertense fut réintégrée dans le logis et tout rentra dans l'ordre.

VARIETES.

Une drolerie du *Charivari* :

Deux messieurs sont arrêtés sur le boulevard

—Oh ! regardez donc cette dame qui vient à nous.

—Où ça?

—En face. Elle va traverser la chaussée. Est-il possible d'être en même temps aussi laide et aussi prétentieuse !

—Halte-là. Vous tombez mal C'est ma femme.

—Votre femme !...fait l'interlocuteur abasourdi.

Mais revenant vite son sang froid:

—Eh bien, mais dites donc, c'est vous qui êtes mal tombé !

∴

Ces Gascons sont épiques !...s'il faut en croire le *Journal amusant* :

Deux enfants du Midi prennent leur casé sur le boulevard en parlant de la patrie lointaine :

1er Gascon—Moi, mousieur, à Bordeaux j'ai un caniche qui va tous les jours me chercher mon journal.

2e Gascon—Et, moi, à Toulouse, j'ai aussi une terre neuve qui va m'acheter mon journal. Quand on veut lui donner un autre il le refuse.

1er Gascon—Mon caniche, à moi, fait mieux que cela : non-seulement il me rapporte le journal, mousieur, mais il le lit !

2e Gascon (interloqué, mais presque convaincu).—Vous exagérez ?

∴

Sur le boulevard.

Un personnage s'était pris de querelle avec un passant sur le boulevard, des gros mots on en arriva aux voies de fait.

Dans la bagarre, la perruque du premier fut jetée à terre.

—Monsieur, s'écria-t-il fort courroucé, vous n'en auriez pas fait autant il y a quinze ans.

—Et pourquoi donc, s'il vous plait ?

—Parce que, parce que, balbutia l'autre, dont l'humeur se calma devant la fière attitude de son adversaire, parce que, il y a quinze ans, j'avais encore mes cheveux.

∴

Un résumé très-original de ce que sont aujourd'hui les modes parisiennes ; c'est *Paris Journal* qui parle :

" Les parisiennes ont le goût des modes gênantes, puisqu'elles ont inventé ou ressuscité les robes trop étroites pour marcher, les traines trop longues pour qu'on ne puisse marcher derrière sans marcher dessus, les cols sont trop hauts pour tourner la tête, les poches trop basses pour pouvoir y mettre la main soi-même, les talons trop hauts pour faire un pas sans trébucher, les nœuds placés juste à l'endroit où ils empêchent de s'asseoir."

∴

Un axione de morale politique et parlementaire :

—Dis-moi qui tu vantes, je te dirai qui tu hais.

NAISSANCE.

A la Baie St. Paul, le 9 courant, la Dame de F. Chenier, M P. P., un fils.

A St. Norbert, le 18 courant, la Dame de Mr. Victor Beaupré, un fils.

A St. Boniface, le 11 courant, la Dame de Mr. Israel Giband, deux filles.

A Carlton House, Saskatchewan, Territoire du Nord Ouest, le 4 Janvier, Madame J. L. Clarke, un fils.

Reclamations Contradictoires sur les terres d'Occupants.

(oo)

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les seances de la Cour de Comté de Provencher, le 3ème jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant midi, pour entendre telles réclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Intérieur. La liste de ces réclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Registrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8ème clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamation contradictoire de leurs réclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry, 27 Mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

: oo :

LISTE DES RECLAMATIONS.

PROVENCHER.

NOM DU RÉCLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE.			REMARQUES.
	Paroisse Lot No	No. dans le Régistre de la Cie. de la B. d'Hudson.	Superficie en acres.	
RÉCLAMATIONS DANS LA PAROISSE DE STE. AGATHE				
Paul Larond	1	....		
David Godon	23	....	116	Réclamée aussi par Ant. Colin.
Marie Roy Gosselin	85	....	114 5	
do "	37	....	95 64	
Albert J. Fawcett	41	....	108 03 106	Réclamée aussi par Angelique Gosselin.
Maxime Marion	195	....		Réclamée aussi p. Roger Marion
Daniel Bracennier	241	....	154 109	" " Justine Braconnier.
Solomon Venne	541	....	200 97	Réclamée aussi p. P. Cullen.
Antoine Pilon	610	....	140	" " J B Dupuy, sr.
Baptiste Dubois	612	....	138 5	" " J B Dupuy, jr.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE STE. ANNE.				
Auguste Harrison	68	....	201	Réclamée aussi par John H. McTavish et Daniel Carrière.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. NORBERT.				
Geneviève G. Stanley	51	....	106 40	Réclamée aussi par Jérome Cardinal et André Parisien.
Cyrille Marchand	52	....	246 20	Partie de ce lot est réclamée par G. Zaste.
Louis Morand	79		94 50	Réclamée aussi p. J. Montreuil
W. J. Watson	104 et 105	384 353 et partie de 352 parties de 351 et 352 338	94 50 97 80	" " V. Beaupre.
Joseph Lecomte	117		74 40	Partie de ce lot est réclamée par P. Sutherland.
Bonaventure Parisien	213	....	106 80	Réclamée aussi par A. G. B. Bannatyne.
André Parisien	219	....	97 50	Réclamée aussi par Angelique Fontaine.
Baptiste Charette	220	....	97	Réclamée aussi par Gonzague Zaste.

RECLAMATION EN DEHORS DES ETABLISSEMENTS.

	Section.	Township	Rang.	
George Parker	20 et 29	8	1 Est.	Réclamee aussi p. John Parker.

AVIS.

En conformité de la sixième section de la 40ième Victoria Cap. 11, intitulé : " Acte pourvoyant à l'établissement d'une Université Provinciale " Je donne avis qu'il est maintenant ouvert à mon bureau un Registre où seront entre les noms de tous les gradués, mentionnés dans la cinquième section du susdit acte, sur preuve satisfaisante de qualification, et sur paiement d'honoraires de deux piastres.

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 14 Avril, 1877 1m

NOTICE.

In pursuance of the sixth section of 40 Vict. Cap. 11, intituled " An Act to establish a Provincial University " I give notice that a Register is now open at my Office in which are to be entered the names of all graduates mentionned in the fifth section of the same Act, upon satisfactory proof qualification, and upon the payment of the fee of two dollars.

JOSEPH ROYAL,
Provincial Secretary.

Winnipeg, 14 April, 1877. 1m

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 4 Avril, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieut. Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix pour les comtés judiciaires de Selkirk, Lisgar, Provencher, Marquette Est et Marquette Ouest ;

L'Honorable R. A. Davis, de la Cité de Winnipeg et l'Honorable James McKay, de St James, Ecuyer.

Pour être Juge de Paix pour le comté judiciaire du comté de Selkirk, John Kennedy, de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être bailli et constable pour la Cour de Comté de Selkirk :

James McIlroy, en remplacement de R F Jackson, dont la nomination est annullée.

Pour être gardiens d'enclos ;

Pour Wes bourne ;

Colin Munro, de Westbourne, gentilhomme.

Pour St. Pie de la Rivière aux Rats ;

Augustin Carrière, de St. Pie de la Rivière aux Rats, gentilhomme.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le dixième jour du mois d'Avril et à chacun de vous.

SALUT,

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le dixième jour du mois d'Avril auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Samedi le premier jour du mois Juin prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

CAP. XIV.

ACTE pour amender l'acte passé dans la trente-septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte concernant la protection de l'octroi des terres aux Métis."

(Sanctionné le 28 Février, 1877.)

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender l'acte passé dans la trente-septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte concernant la protection de l'octroi des terres aux Métis" à raison surtout, du long délai apporté a la distribution des dites terres, à ces causes :

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de Manitoba, décrète ce qui suit :

1. Nonobstant ce que contient le dit acte, toute vente d'un lot de terre pour valable considération, duement exécutée après la mise en force du présent acte, par un métis ayant légalement droit comme tel, au dit lot de terre à même la réserve d'un million quatre cents mille acres de terre dans la Province faite par le gouvernement du Canada en faveur des métis, sera légale et efficace pour toutes fins quelconques, et transfèrera à l'acquéreur les droits du vendeur sur le dit lot de terre.

2 Le présent Acte viendra en force le 1er de juillet prochain, et le Secrétaire Provincial fera annoncer dans la Gazette Officielle de Manitoba, l'adoption du présent Acte durant un mois après sa passation.

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egalé encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections, et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de l'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour

ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & Cie,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, T. B. MCMURTRIE,
G. P. BOWLBY, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox

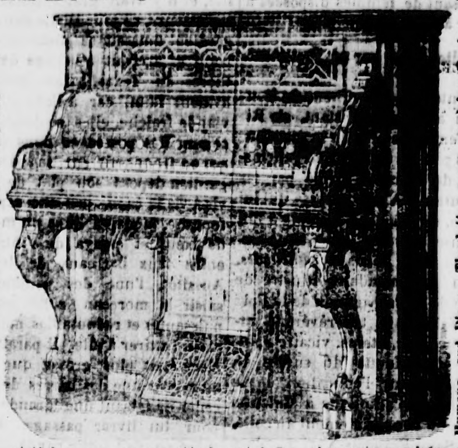

Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS : 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

"Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

"Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1—a

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

"Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

"Le Beatty" reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

"Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr., Edwardsville Ill., dit :

"Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt.

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

ORGUES DE SALON DE

BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR [illegible]CTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET A[illegible] INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.-A

province, et qui en vertu de quelque
loi que ce soit doivent être publié-